

---

**Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire**Distr. : restreinte  
9 juin 2026

Original : anglais

**Comité permanent**  
Quatre-vingt-seizième réunion

---

**Mise à jour sur l'approche fondée sur les itinéraires : de la stratégie à l'action***Résumé*

Cette mise à jour explique comment le HCR met actuellement en œuvre l'approche fondée sur les itinéraires en renforçant la protection, notamment en mer et dans la lutte contre la traite ; en améliorant l'orientation des personnes vers les services compétents à des endroits clés le long des itinéraires ; en renforçant les systèmes d'asile ; en développant des voies sûres et des solutions ; et en s'appuyant sur les données, les analyses et les partenariats pour rendre les interventions plus complètes et plus efficaces. Ce document met également en évidence les lacunes qui persistent et la nécessité d'accorder une attention constante à la réalisation des trois objectifs de cette approche : sauver des vies et réduire les risques, renforcer les systèmes d'asile et développer des alternatives aux déplacements dangereux.

## I. Introduction

1. La plupart des réfugiés trouvent protection dans les pays voisins, à proximité de leur pays d'origine. Mais l'insécurité, les lacunes en matière de protection, l'accès restreint aux droits et aux services, l'aide limitée, le manque de moyens de subsistance et l'insuffisance des solutions continuent de pousser les personnes déplacées à poursuivre leur route. Ces déplacements s'effectuent souvent sur des itinéraires également empruntés par les migrants à la recherche d'un travail, d'une formation, d'un regroupement familial ou d'autres opportunités. Si les réfugiés et les migrants peuvent se déplacer ensemble, ils ont chacun un statut juridique propre.
2. Sur ces itinéraires, les risques peuvent être graves et s'accumuler. Les personnes peuvent être exposées à la mort ou la disparition en mer et dans des couloirs terrestres isolés, à la traite, l'exploitation, la violence, la détention arbitraire, la séparation familiale, la désinformation, la perte de leurs papiers d'identité et un accès limité aux procédures de demande d'asile ou aux services essentiels. De plus, le nombre croissant de personnes qui entreprennent ces déplacements dangereux, ainsi que la diversité de leurs profils et de leurs besoins, notamment en matière de protection internationale, compliquent la situation et accentuent la pression sur les systèmes d'asile, les capacités d'accueil, la gestion des frontières, les services locaux et les mécanismes de coordination.
3. L'approche fondée sur les itinéraires est un cadre stratégique, mondial, transfrontalier et transrégional élaboré par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dans le cadre de leurs mandats respectifs et en collaboration avec des partenaires, afin de mieux comprendre les risques en matière de protection et d'aider les États à y faire face, ainsi que de favoriser la mise en place de voies menant à des solutions – y compris des solutions durables pour les réfugiés – dans le contexte des mouvements mixtes et secondaires de réfugiés et de migrants. Elle se concentre sur les tendances en matière de déplacements et sur les dynamiques des mouvements le long des principaux itinéraires, depuis les pays d'origine, de transit et d'asile, ainsi que dans les pays de destination.
4. L'approche fondée sur les itinéraires a pour objectif d'offrir une protection et des solutions aux personnes, quelle que soit l'étape de leur parcours et dans le respect de leurs choix, en sauvant des vies et en réduisant les risques, en renforçant les systèmes d'asile et en développant des alternatives aux déplacements dangereux.

## II. Éléments de l'approche fondée sur les itinéraires

5. Les interventions du HCR axées sur la protection le long des itinéraires empruntés lors de mouvements mixtes et secondaires reposent sur les trois principes fondamentaux suivants. Premièrement, les déplacements sur un même itinéraire ne sont pas motivés par un seul facteur. Une analyse menée au niveau des itinéraires, notamment sur la route des Balkans occidentaux<sup>1</sup>, montre que certaines personnes ayant besoin d'une protection internationale ont fui un conflit, des persécutions ou l'insécurité, tandis que d'autres se déplacent pour des raisons économiques ou d'autres motifs. Les interventions sont trop souvent restrictives et fragmentées, privilégiant le contrôle des frontières et des migrations au détriment de l'accès aux droits, et ne parviennent pas à garantir des interventions stratégiques sur les itinéraires où les risques sont les plus élevés. Cela confirme la nécessité de mettre en place des mesures adaptées permettant d'identifier rapidement les personnes ayant besoin d'une protection internationale, tout en préservant l'accès à l'asile.
6. Deuxièmement, les risques en matière de protection se concentrent à certains endroits précis le long des itinéraires, notamment aux points de passage de frontières, aux points de débarquement, dans les zones de transit isolées, les campements informels, les centres de détention et aux endroits où les personnes dépendent de passeurs. En accordant la priorité à l'identification rapide des personnes vulnérables, à l'orientation vers des services spécialisés

---

<sup>1</sup> UNHCR, Mixed movements in South-Eastern Europe: Understanding Diverse Motivations and Intentions (Mouvements mixtes en Europe du Sud-Est : comprendre la diversité des motivations et des intentions), février 2026, <https://reliefweb.int/report/world/mixed-movements-south-eastern-europe-understanding-diverse-motivations-and-intentions>

et à une aide ciblée dans ces zones à risque, le HCR et ses partenaires évitent que ces personnes ne subissent d'autres préjudices.

7. Troisièmement, les mouvements secondaires sont souvent liés à des lacunes en matière de protection, d'assistance, d'opportunités et de solutions durables. Lorsque les personnes déplacées de force n'ont pas accès à des documents d'identité, aux procédures d'asile, à l'éducation, aux soins de santé, à des moyens de subsistance, au regroupement familial ou à des voies légales, elles peuvent parfois décider de poursuivre leur route malgré les risques. L'approche fondée sur les itinéraires permet ainsi de concilier les mesures de protection immédiates et un soutien pour renforcer les systèmes nationaux et étendre l'accès à des opportunités et des solutions durables.

### III. Collaborer avec les États et d'autres partenaires pour améliorer les résultats en matière de protection

8. Les voies maritimes continuent de faire de nombreuses victimes. En 2025, selon les données du HCR, des autorités et de leurs partenaires, plus de 2 800 personnes ont été déclarées mortes ou portées disparues en mer sur les routes de la Méditerranée, de l'Asie du Sud-Est et de l'Atlantique en Afrique de l'Ouest. En 2026, le HCR, en collaboration avec l'Organisation maritime internationale et la Chambre internationale de la marine marchande, a mis à jour le document intitulé « *Sauvetage en mer : guide des principes et des mesures qui s'appliquent aux réfugiés et aux migrants* ». Destiné principalement aux capitaines et aux équipages de navires privés participant à des opérations de recherche et de sauvetage, ce guide constitue un outil pratique destiné à faciliter la coordination des opérations de sauvetage en mer impliquant des réfugiés et des migrants. À l'échelon national, au Bangladesh par exemple, le HCR a organisé le premier atelier destiné aux garde-côtes bangladais sur les opérations de sauvetage en mer et la protection des réfugiés.

9. La traite des êtres humains reste l'un des risques les plus graves en matière de protection le long des itinéraires de migration mixtes et secondaires, en particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes. En étroite collaboration avec les pays d'accueil, le HCR et ses partenaires continuent d'apporter une aide vitale, un hébergement, un soutien psychosocial et une assistance juridique aux victimes de la traite d'êtres humains. Dans les zones identifiées comme présentant un risque élevé de traite, le HCR et ses partenaires aident les États à recenser les victimes de la traite ou les personnes exposées à ce risque, et à les orienter vers des services spécialisés. Au Soudan, le HCR et l'OIM ont redynamisé le Groupe de travail sur les migrations mixtes en 2025, contribuant ainsi au renforcement de la surveillance des frontières, des systèmes d'alerte précoce et des mesures de lutte contre la traite des êtres humains. Ces actions de surveillance et d'alerte communautaire ont permis d'aider plus de 700 victimes de la traite, démontrant ainsi qu'une coordination efficace peut déboucher sur des résultats concrets en matière de protection.

10. La mise en place de guichets uniques/centres polyvalents dans des pays tels que la Bulgarie, le Tchad, l'Éthiopie, la Mauritanie, le Maroc et le Niger a constitué un élément central du renforcement de la protection et de l'assistance immédiates le long des itinéraires. Implantés dans des endroits stratégiques, ces centres offrent des services intégrés permettant d'accéder à une aide immédiate et à des mécanismes d'orientation, ce qui contribue à une stabilisation rapide et une réduction des vulnérabilités qui pourraient inciter les personnes à poursuivre leur route. Ces centres contribuent à renforcer l'écosystème général de protection en améliorant la coordination et le renvoi mutuel entre les différents acteurs concernés, et en facilitant l'accès aux services essentiels pour les réfugiés, les migrants et les autres personnes en déplacement.

11. Le HCR met l'accent sur les systèmes d'asile, qu'il considère comme un élément central de l'approche fondée sur les itinéraires. Afin d'orienter les efforts mondiaux, le HCR a publié en octobre 2025 l'*Approche stratégique pour le renforcement des systèmes d'asile nationaux*.<sup>2</sup> Des systèmes d'asile efficaces, équitables et accessibles permettent de garantir

<sup>2</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Approche stratégique pour le renforcement des systèmes d'asile nationaux*, octobre 2025, <https://www.refworld.org/policy/strategy/unhcr/2025/en/150734?lang=fr>

que les personnes ayant besoin d'une protection internationale soient identifiées et protégées en temps utile. Un traitement plus rapide et plus prévisible des demandes d'asile renforce la confiance dans les systèmes nationaux, réduit l'incertitude prolongée pour les demandeurs, et peut contribuer à prévenir les mouvements secondaires dus à un manque d'accès à la protection. Cette approche stratégique encourage une démarche intégrale, à l'échelle de l'ensemble du système, afin d'améliorer la qualité en agissant sur les cadres juridiques et politiques, les capacités institutionnelles et les dispositions procédurales en tant qu'éléments interdépendants qui se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle le HCR collabore avec des gouvernements, tels que ceux du Brésil, du Mexique et de l'Afrique du Sud, afin d'étendre les procédures accélérées et simplifiées et de résorber les retards dans le traitement des demandes d'asile, par exemple grâce à la reconnaissance *prima facie*. Les parcours complémentaires permettant d'obtenir un séjour régulier ont également contribué à alléger la pression sur les systèmes d'asile tout en élargissant l'accès à la protection. En Colombie, le statut de protection temporaire a permis de régulariser la situation de millions de Vénézuéliens, en leur accordant un titre de séjour légal et l'accès aux droits fondamentaux. Si ces dispositifs ne peuvent se substituer à l'asile, ils jouent un rôle complémentaire dans le cadre de l'approche fondée sur les itinéraires, en offrant stabilité et protection pendant les déplacements, en réduisant la vulnérabilité et en atténuant les risques liés à une poursuite du déplacement motivée par un statut irrégulier.

12. Le HCR collabore avec les pays d'accueil pour soutenir leurs efforts à l'échelon national. Lorsque les réfugiés et les apatrides disposent de documents d'identité et ont accès à l'éducation, aux soins de santé, à des moyens de subsistance et aux services publics, ils sont mieux à même de prendre des décisions éclairées concernant leur vie et leur avenir. Au Tchad, par exemple, des mesures sont prises pour intégrer les réfugiés dans le système national d'identification, notamment par l'attribution de numéros d'identification figurant sur leurs documents d'identité, ainsi que par des initiatives en matière d'éducation, telles que l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur grâce à des programmes de bourses. Ces mesures conjuguées permettent de réduire la dépendance vis-à-vis des systèmes parallèles, de faciliter un accès plus régulier aux services, d'élargir les perspectives d'avenir des jeunes et de renforcer la cohésion sociale. Au Brésil, la société civile et le secteur privé contribuent également à l'inclusion en favorisant la participation économique des réfugiés grâce au microcrédit, à la formation professionnelle, à l'entrepreneuriat culturel et à des opportunités d'emploi qui améliorent les revenus et l'inclusion sociale.

13. L'approche fondée sur les itinéraires favorise le partage des responsabilités en encourageant la mise en place de voies d'admission légales. En 2025, 19 États ont mis à disposition au total plus de 30 000 places au sein de programmes de réinstallation et de voies d'accès complémentaires, alors que le nombre de demandes du HCR dépassait les 32 000 personnes. Le long de la route de la Méditerranée centrale, les mécanismes de transit d'urgence mis en place au Rwanda ont permis l'évacuation, la protection et des solutions durables pour plus de 130 réfugiés vulnérables en provenance de Libye. L'Italie a permis à plus de 350 réfugiés de se mettre en sécurité grâce à des couloirs humanitaires et à des évacuations d'urgence. Concernant les mouvements mixtes, le HCR a également publié des lignes directrices<sup>3</sup> pour développer des systèmes de retour efficaces, tout en soulignant la nécessité de mettre en place des garanties et de respecter le principe de non-refoulement. Même si ces chiffres ne représentent qu'une fraction des besoins mondiaux, ces initiatives ont un effet considérable en offrant des perspectives et des solutions de remplacement possibles à des déplacements dangereux.

#### IV. Données, partenariats et action collective

14. L'une des principales caractéristiques de l'approche fondée sur les itinéraires du HCR réside dans le recours croissant aux données et aux analyses relatives aux itinéraires. En 2025, le HCR a étendu ce travail aux principaux couloirs migratoires, en évaluant les dynamiques de déplacement, les risques et les lacunes en matière de protection. La collaboration avec le

<sup>3</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *La nécessité de mettre en place des systèmes de retour efficaces et le rôle potentiel des centres de retour*, mars 2025, <https://www.refworld.org/policy/legalguidance/unhcr/2025/en/149708?lang=fr>

Centre des migrations mixtes et l'OIM a permis de consolider les données probantes, notamment grâce à des analyses conjointes des flux migratoires le long de la route de la Méditerranée centrale. Le long de la route de l'Atlantique, le HCR et l'OIM, en collaboration avec des organisations non gouvernementales et les autorités nationales, ont recensé les services de protection et d'assistance disponibles dans les différents pays. Cela a permis de mettre en évidence les principales lacunes et d'orienter la planification coordonnée.

15. En 2026, le HCR a lancé la plateforme de données « *Routes Monitor* », conçue pour offrir une vue d'ensemble plus complète des mouvements mixtes et secondaires le long des principaux itinéraires.<sup>4</sup> La plateforme associe des données quantitatives sur les tendances et les évolutions à des informations qualitatives sur les intentions et les besoins en matière de protection. Cela est essentiel, car des réponses efficaces exigent bien plus que de simples chiffres sur les arrivées. Il faut comprendre pourquoi les gens se déplacent, où ils sont exposés à des risques, à quels services ils ont accès et quelles solutions s'offrent à eux.

16. L'approche fondée sur les itinéraires repose sur des partenariats à plusieurs niveaux. En 2025, le HCR et l'OIM ont organisé des consultations régionales portant sur des itinéraires spécifiques, notamment des échanges avec les États d'Afrique occidentale et centrale, ainsi qu'un atelier en Afrique orientale et australe, qui a réuni des gouvernements, des organismes régionaux, des agences des Nations Unies, la société civile, des universités et des organisations dirigées par des réfugiés autour d'une action coordonnée.<sup>5</sup> Le HCR a également mis en place un groupe de référence composé d'organisations dirigées par des réfugiés dans le cadre de l'approche fondée sur les itinéraires, renforçant ainsi l'importance fondamentale du point de vue des réfugiés dans l'élaboration d'interventions adaptées au contexte. La coopération est également renforcée avec les organisations confessionnelles, les institutions nationales des droits de l'homme et le monde universitaire, afin de soutenir l'approche fondée sur les itinéraires.

## V. La voie à suivre

17. L'approche fondée sur les itinéraires donne des résultats concrets en renforçant la protection des personnes engagées dans des mouvements mixtes et secondaires. En s'appuyant sur ce cadre, le HCR, en collaboration avec les États et ses partenaires, a amélioré l'identification, l'assistance et l'orientation des personnes à des endroits clés le long des itinéraires, a favorisé la mise en place de procédures d'asile plus efficaces et plus accessibles, et a renforcé l'analyse précoce des risques, afin de proposer des réponses plus ciblées. Grâce à des données plus fiables, des partenariats renforcés et un engagement opérationnel accru, les États et leurs partenaires sont de plus en plus en mesure d'anticiper les mouvements migratoires, de faire face aux risques en matière de protection et d'apporter des réponses plus cohérentes dans l'ensemble des pays d'origine, de transit, d'asile et de destination.

18. Par ailleurs, des défis de taille subsistent. Les progrès restent inégaux d'une région à l'autre, et dans de nombreux cas, les personnes ayant besoin d'une protection internationale ne parviennent pas à accéder aux procédures d'asile, aux services essentiels ni à d'autres formes d'aide. Les systèmes d'asile continuent de subir des pressions, notamment en raison d'un arriéré de dossiers persistant et de contraintes de capacité. Durant leur parcours, les réfugiés et les autres personnes vulnérables restent exposés à la traite, à l'exploitation et à la violence, en particulier sur les itinéraires isolés ou peu surveillés. Les voies sûres et régulières demeurent bien en deçà des besoins mondiaux, et l'accès limité aux solutions existantes, notamment la réinstallation, les voies complémentaires et les mesures axées sur le développement, continue d'inciter les personnes à poursuivre leur déplacement et de limiter l'efficacité des mesures de protection.

<sup>4</sup> La plateforme *Routes Monitor* est accessible en anglais à l'adresse suivante : [https://data.unhcr.org/en/situations/route\\_based\\_approach](https://data.unhcr.org/en/situations/route_based_approach)

<sup>5</sup> HCR, OIM, MMC, *Data-Driven Route-Based Approaches to Mixed Movements of Migrants and Refugees: Research and Response* (Approches fondées sur les itinéraires et les données face aux mouvements mixtes de migrants et de réfugiés : recherches et intervention), avril 2026, <https://data.unhcr.org/en/documents/details/122213>

19. L'approche fondée sur les itinéraires constitue un élément important de la stratégie générale de protection du HCR. Une coopération soutenue et un dialogue structuré entre les États des pays d'origine, de transit, d'asile et de destination sont essentiels pour garantir la cohérence des politiques nationales, favoriser une compréhension commune de l'évolution des dynamiques et transposer les engagements en réponses coordonnées le long des couloirs prioritaires. Sa mise en œuvre nécessite également une meilleure définition des rôles et des responsabilités, ainsi que des partenariats plus solides entre les acteurs humanitaires, ceux du développement et d'autres acteurs. Le HCR continuera d'accorder la priorité à ces efforts le long des itinéraires où les besoins en matière de protection sont les plus urgents, en étroite collaboration avec les États, l'OIM et d'autres partenaires concernés.

---